

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 SEPTEMBRE 2017

En l'an deux mille dix-sept, le quatre septembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TARLET, Maire.

Présents

Mme Anne-Marie MARIE, Mme Patricia HAMELIN et M. Xavier VOISIN, Maires Adjoints,
Mmes Carole LABORIE et Olivia QUENTRIC
MM. Benoît BRUAND et Daniel PINÇON

Absents excusés :

M. Guillaume LETHUILLIER qui a donné pouvoir à Monsieur le Maire
Mmes Sylvie DEMONCHY et Jocelyne HACKETT

Secrétaire de séance : Mme Patricia HAMELIN

Invités :

- M. BOULARD pour assistance sur le dossier « cimetière »
- Mme AVELINE, correspondante Ouest-France



ORDRE DU JOUR

1. **COURRIER DE MONSIEUR LE PREFET ADRESSE AU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « CŒUR DE NACRE » CONCERNANT LE DEVENIR DE NOTRE EPCI**
2. **ETAT DES LIEUX DU CIMETIERE et REVISION DE SON REGLEMENT** (avec l'assistance de M. BOULARD)
3. **REFLEXION SUR L'IMPLANTATION D'UN MEMORIAL place de la Mairie à la mémoire des aviateurs polonais.**
4. **FRELONS ASIATIQUES - Signature d'une convention entre la FREDON de BASSE-NORMANDIE ET LA COMMUNE - Délibération n° 2017-13**
5. **POINT SUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE**
6. **QUESTIONS DIVERSES**
 - . Organisation d'une réunion publique
 - . Repas des seniors (date et lieu à fixer)
 - . Examen de la demande d'aide financière d'une administrée pour les enfants qui fréquentent des centres aérés.
 - . Projet de construction d'un four à bois communal



Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les comptes rendus des réunions des 23 mars et 19 juin 2017.



1. COURRIER DE MONSIEUR LE PREFET ADRESSE AU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « CŒUR DE NACRE » CONCERNANT LE DEVENIR DE NOTRE EPCI

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet (*cf. annexe*) lequel expose en substance que la CDCI (commission départementale de coopération intercommunale) lors de ses séances des 5 février et 11 mars 2016 s'était prononcée en faveur du rattachement des communes de COURSEULLES-SUR-MER et REVIERS au 1^{er} janvier 2017 sous réserve que la Communauté de communes « CŒUR DE NACRE » rejoigne la communauté urbaine « CAEN-LA-MER » en 2019.

Aussi, Monsieur le Préfet invite le président de la Communauté de communes à prendre une délibération lors de la prochaine réunion du Conseil communautaire l'engageant à faire aboutir la fusion de notre CdC avec la Communauté urbaine.

Monsieur le Maire estime que le courrier du Préfet pose deux questions de forme et de fond.

1/ sur la forme :

Comment Monsieur le Préfet peut-il évoquer « *un engagement politique et moral fort* » de la part de CŒUR DE NACRE alors que cette dernière a pris une résolution à l'unanimité de maintenir le schéma actuel autour de la CdC COEUR DE NACRE ? Cela est d'autant plus surprenant que la CdC n'a pas de représentant au sein de la CDCI qui aurait pu plaider une cause ou une autre.

2/ sur le fond

Quel est l'intérêt de la CdC de rejoindre CAEN-LA-MER ? Qu'a-t-elle à y gagner ?

Tant que CAEN-LA-MER était à l'échelle d'une communauté d'agglomération, on pouvait comprendre qu'elle ait besoin que d'autres communes la rejoignent mais maintenant qu'elle a le statut de communauté urbaine, quel est son intérêt ?

Est-ce un problème de taille par rapport à d'autres entités comme ROUEN Métropole ? Ou bien, y a-t-il un enjeu pour la C.U. d'absorber des communes littorales ?

A noter toutefois la déclaration de Joël BRUNEAU dans le journal Ouest France du 31 août dernier qui voudrait éviter que ce débat ne vienne nuire aux élections municipales et qui laisse à penser qu'il serait judicieux d'attendre.

Monsieur le Maire fait un tour de table pour recueillir le sentiment des conseillers sur le courrier de Monsieur le Préfet.

Certains membres doutent qu'on ait toutes les données du problème mais pensent que si la fusion ne se fait pas en 2019, elle se fera après les élections municipales en 2021 ou 2022.

D'autres s'interrogent sur les subventions qui nous seraient accordées par la C.U. Ne seraient-elle pas moins élevées que celles que nous obtenons de la CdC ?

Se pose aussi la question de la visibilité de notre commune dans une C.U. qui comprend 70 communes.

Quid également de la redevance incitative. Est-il judicieux de la mettre en place pour un court laps de temps ? ou faut-il escompter une dérogation du Préfet sur 4 ou 5 ans ?

A l'issue du tour de table, Monsieur le Maire note que 5 conseillers souhaitent rester à CŒUR DE NACRE, 1 conseiller est favorable au rattachement à CAEN LA MER et 2 autres conseillers s'abstiennent.

La demande du Préfet sera examinée lors d'un prochain Conseil communautaire.

2. ETAT DES LIEUX DU CIMETIERE et REVISION DE SON REGLEMENT (avec l'assistance de M. BOULARD)

Monsieur le Maire laisse la parole à M. BOULARD qui connaît particulièrement bien le cimetière. Ce dernier fait l'état des lieux des concessions qui pourraient être reprises, des concessions vendues qui n'ont pas fait l'objet d'un bornage et des places libres.

Monsieur le Maire fait remarquer

1. qu'il faut aussi veiller à garder un espace libre pour réaliser une rampe d'accès pour handicapés tel que l'exige la loi depuis 2015.
2. qu'il faut éviter de placer des sépultures trop près du mur car ça le fragilise.

Il en ressort que **9 places** sont aujourd'hui disponibles.

Monsieur le Maire explique que le problème n'est pas lié au nombre de décès par an dans la commune mais bien au nombre de concessions vendues.

De ce fait, il propose qu'une extension de cimetière soit envisagée au plus vite et intégrée dans le P.L.U. en cours d'élaboration car le délai entre le projet et la réalisation d'un cimetière est de 2 à 3 ans.

A noter qu'une étude hydrogéologique sera nécessaire pour obtenir l'autorisation de la préfecture de réaliser cette extension.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à demander des devis pour faire réaliser cette étude.

3. REFLEXION SUR L'IMPLANTATION D'UN MEMORIAL place de la Mairie à la mémoire des aviateurs polonais.

Un comité de suivi a été mis en place lors de la réunion du 20 juin 2017 à laquelle ont participé un certain nombre de personnalités (le Vice-Consul et l'Attaché de Défense près l'Ambassade de Pologne, un Officier de la Royal Air Force, le Directeur de l'ONAC...), de représentants de différentes institutions (représentants du Conseil départemental, de la Préfecture, de l'Office de tourisme...), de présidents d'associations ainsi que les maires des communes de CŒUR DE NACRE et de MATHIEU.

Ce comité de suivi se réunira le 27 septembre prochain pour commencer à élaborer le cahier des charges. Il s'agira en effet de réfléchir au type de monument souhaité : taille, style, matériaux, emprise au sol ...

En amont, Monsieur le Maire souhaite que les conseillers municipaux donnent leur avis.

En marge de ce projet, le Président de la Communauté de communes ainsi que Monsieur le Maire accompagné de Mmes MARIE et HACKETT ont été invités à assister à la cérémonie d'hommage qui a été organisée le 2 septembre dernier à NORTHOLT (nord de Londres) en mémoire des pilotes polonais tombés durant la dernière guerre mondiale.

Les participants français ont été touchés par la qualité de l'accueil et de l'organisation.

Monsieur le Maire a été particulièrement ému par les témoignages d'amitié que lui ont livré plusieurs familles dont le père ou le grand-père était pilote. Il a pleinement ressenti lors de ces échanges (malgré un anglais plus qu'approximatif!) le désir profond de ces familles que le sacrifice de ces pilotes soit reconnu et leur joie qu'un mémorial soit érigé à PLUMETOT.

4. FRELONS ASIATIQUES - Signature d'une convention entre la FREDON de BASSE-NORMANDIE ET LA COMMUNE - Délibération n° 2017-13

Monsieur le Maire expose que la Communauté de communes a signé avec la FREDON (Organisme à Vocation Sanitaire dans le domaine du végétal) une convention d'animation pour le programme de lutte collective contre le frelon asiatique.

Par suite, la FREDON a rédigé une convention pour chacune des communes de la CdC.

Monsieur le Maire donne lecture de cette convention (*cf annexe*).

A la lecture de cette convention, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas s'engager dans cette action.

5. POINT SUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE

Les entreprises PIERRE & PATRIMOINE et LES METIERS DU BOIS sont intervenues dans les délais prévus.

La voûte en plâtre a été dégagée. La voûte en bois de sapin a été démolie. Elle était très abimée à certains endroits. Il s'avère que les pannes sablières seront à changer.

Auparavant, un certain nombre de travaux de mise aux normes et de sécurité ont été réalisés : remplacement de la porte de la sacristie, réfection du paratonnerre et de la cloche.

Concernant les demandes de subventions, la mairie attend la réponse du Conseil départemental en octobre.

Une visite de chantier, ouverte à tous, est prévue le **samedi 7 octobre 2017**.

6. QUESTIONS DIVERSES

ORGANISATION D'UNE REUNION PUBLIQUE

Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion publique le **vendredi 22 septembre 2017 à 18h30** dans la salle polyvalente pour faire un tour d'horizon des travaux réalisés et des dossiers en cours (travaux de voirie, travaux de l'église, cimetière, édification d'un mémorial, P.L.U., bassin versant...).

REPAS DES SENIORS

Celui-ci a été fixé au **dimanche 15 octobre 2017**. Le lieu reste à déterminer. Les invitations parviendront aux intéressés en temps utile.

EXAMEN DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIERE D'UNE ADMINISTREE POUR LES ENFANTS QUI FREQUENTENT DES CENTRES AERES.

Monsieur le Maire a été saisi d'une demande d'aide financière par une administrée dont les enfants fréquentent un centre aéré.

Il a été rappelé que la Commune a, en 2017 et pour la première fois, décidé de participer aux frais de cantine scolaire pour les élèves de PLUMETOT qui fréquentent l'école de CRESSERONS. Ainsi, la commune prend désormais en charge la moitié de la différence du prix du repas entre un enfant de Cresserons et un enfant de Plumetot.

Aussi, il a été décidé que si la commune devait faire un effort supplémentaire pour les enfants de PLUMETOT, elle le ferait, par souci d'équité et compte tenu des contraintes budgétaires, sur la cantine (en augmentant le taux de participation) et non pas sur les activités extra-scolaires.

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN FOUR A BOIS COMMUNAL (= FOUR BANAL)

Dans un esprit de convivialité, Monsieur le Maire lance l'idée de construction d'un four à bois dans le village sur la base du volontariat. Il suggère qu'une association (à constituer ?) porte ce projet.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20